

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2021 A 18H AU CENTRE CULTUREL

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres absents : 5

Dont membres représentés : 4

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Christelle LEBOEUF, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Christian FALZON, Bertille MARTY.

Absents excusés ayant donné pouvoir :) Laurence BARBERA (pouvoir à Blaise FONS); Laurent FOURMOND (pouvoir à Jean-Pascal GARDELLE), Pascal-Henri BASSET (pouvoir à Joël PACULL, Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Xavier ROCA)

M. Xavier ROCA quitte la séance après la délibération N° 2021/012 pour raison personnelle (pouvoir à Bertille MARTY).

Absents excusés : Corinne ROLLAND-MCKENZIE.

Secrétaire de séance : Pascale PUY.

Date de la convocation : 12/03/2021

N° de délibération	Objet	Proposition	Vote
2021/06	Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (DOB)	► PREND ACTE par un vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 et de l'existence du rapport sur lequel il s'est tenu	Adoption à l'unanimité
2021/07	Compte administratif 2020 - Commune – Budget principal	► APPROUVE le compte administratif 2020 dont les résultats figurant ci-dessus sont conformes au compte de gestion 2020 établi par le Trésorier Principal de Saint Estève ; ► RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.	Adoption à l'unanimité Pour : 25 Contre : 0 Abstention: 0
2021/08	Bilan annuel des acquisitions et cessions 2020 – budget principal	► Approbation du bilan annexé au compte administratif 2020 de la Commune	Adoption à l'unanimité
2021/09	Compte administratif 2020 - Budget annexe ZAE « La Branca del Mas »	► APPROUVE le compte administratif 2020 dont les résultats figurant ci-dessus sont conformes au compte de gestion 2020 établi par le Trésorier Principal de Saint Estève ;	Adoption à l'unanimité Pour : 25 Contre : 0 Abstention 0

2021/10	Bilan annuel des acquisitions et cessions 2020 – Budget annexe « La Branca del Mas »	► Approbation du bilan annexé au compte administratif 2020 du budget annexe ZAE « La Branca del Mas »	Adoption à l'unanimité
2021/11	Compte administratif 2020 - Budget annexe lotissement communal « Al Vinyer »	► APPROUVE le compte administratif 2020 dont les résultats figurant ci-dessus sont conformes au compte de gestion 2020 établi par le Trésorier Principal de Saint Estève ;	Adoption à l'unanimité Pour : 25 Contre : 0 Abstention 0
2021/12	Bilan annuel des acquisitions et cessions 2020 – Budget annexe Lotissement communal « Al Vinyer »	► Approbation du bilan annexé au compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement communal « Al Vinyer »	Adoption à l'unanimité
2021/13	Affectation du résultat de fonctionnement 2020 – Commune budget principal	AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit : ► Affectation en section d'investissement au compte 1068 : 684 048.91 € ► Excédent de fonctionnement reporté compte 002 : 25 000.00 €	Adoption à l'unanimité
2021/14	Vote du compte de gestion 2020 – Commune – Budget principal	► APPROUVE le compte de gestion de la commune -budget principal- dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal de St Estève, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	Adoption à l'unanimité
2021/15	Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe ZAE « La Branca del Mas »	► APPROUVE le compte de gestion du budget annexe ZAE « La Branca del Mas » dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal de St Estève, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	Adoption à l'unanimité
2021/16	Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe Lotissement communal « Al Vinyer »	► APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Lotissement communal « Al Vinyer » dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal de St Estève, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	Adoption à l'unanimité
2021/17	Fiscalité directe locale Vote des taux d'imposition 2021	DECIDE de ne pas augmenter pour l'année 2021 les taux de la fiscalité directe locale : - Taux de Taxe Foncière Bâti 2021 = 40.20% taux TFB communal 2020 (20.10% - reconduit) + 20.10% (correspondant au taux du Département des P-O transféré aux communes de par la réforme, transfert fiscalité du Départ.) - Taux de Taxe Foncière Non Bâti 2021 : 27.91 % (reconduction du taux 2020)	Adoption à l'unanimité
2021/18	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Perpignan Méditerranée Métropole CU	► APPROUVE le rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.	Adoption à l'unanimité

2021/19	Pacte de gouvernance de Perpignan Méditerranée Métropole CU	► APPROUVE le pacte de gouvernance de Perpignan Méditerranée Métropole CU.	Adoption à l'unanimité
2021/20	Portage foncier par l'EPFL PM Acquisition parcelle AK – N° 278 23 Rue Dr Soucaïl	DECIDE : DE SOLLICITER de l'EPFL PM le portage financier de la 2 nd partie du bien situé 23 Rue Docteur Soucaïl, cadastré section AK – N° 278 (d'une emprise d'environ 54 m ²) au prix de 61 000 €) - Remboursement sur 15 ans par annuités constantes, les frais de portage s'élevant à 0.50 % du capital restant dû ; D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention pour portage foncier à passer avec l'EPFL PM ainsi que tous documents se rapportant à cette acquisition.	Adoption à l'unanimité
2021/21	Travaux de rénovation Halle des sports – Modification attribution marchés – Lot 4 Plafonds suspendus et plâtrerie	DECIDE d'attribuer le lot N° 4 (plafonds suspendus et plâtrerie) du marché de travaux pour la rénovation de la halle des sports à l'entreprise TECHNOBAT , 4 bis rue des potiers ZI la Mirande, 66240 SAINT ESTEVE, pour un montant de 20 964,97 € HT soit 25 157,96 € TTC ; PRECISE que le montant total des marchés de travaux pour la rénovation de la halle des sports s'élève à 420 706,47 € HT ; AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce marché.	Adoption à l'unanimité
2021/22	Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 modifié	EMET un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH), avec une réserve concernant le report de l'excédent de production (soit 92 logements) à comptabiliser sur l'ensemble de la période du PLH (2020-2025) et non uniquement sur la période 2020-2022.	Adoption à l'unanimité
2021/23	Travaux de réfection de la toiture et façade 42 Av. de la République – Attribution des marchés	DECIDE d'attribuer le marché comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Lot 1 – Charpente/Couverture – société SAS CO.RE.BAT, 2 rue des Roses – 66300 THUIR pour un montant de 46 927,41 € HT, • Lot 2 – Gros-Œuvre/Façade - Société SARL PIMENTEL BTP, RD 85, lieu-dit El Pilou, 66270 LE SOLER, pour un montant de 46 540,25 € HT, dont 9 314,45 € HT de prestations supplémentaires éventuelles, 	Adoption à l'unanimité

		<p>Le montant total de travaux est de 93 467,66 € HT, soit 112 161,19 € TTC</p> <p>AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce marché.</p>	
2021/24	Convention de mise à disposition d'un logement communal 46 Av de la République (rez-de-cgaussée)	<p>CONSIDERANT les situations exceptionnelles qui peuvent se présenter et la nécessité de devoir procéder à un relogement en urgence,</p> <p>AUTORISE M. le Maire à mettre à disposition le logement sis 46 Avenue de la République (rez-de-chaussée) en cas de besoin de relogement d'urgence dans le cas où le logement appartenant au CCAS ne serait pas disponible ou ne serait pas adapté à la situation.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/25	Convention Commune / Service Hand'Avant 66	<p>APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée à passer entre la Commune et le Service Hand'avant 66 afin de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers</p> <p>AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.</p>	Adoption à l'unanimité
2021/26	Reprise des concessions en terrain commun – Cimetière du monument aux morts	<p>DECIDE de la relève de toutes les sépultures du terrain commun précité ; cette opération se déroulera en plusieurs phases, la procédure étant longue et le nombre de sépultures étant important</p> <p>CHARGE M. le Maire, conformément à la réglementation en vigueur, de prendre, au moment opportun, un arrêté afin de définir les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises ;</p> <p>PRECISE qu'il peut, à tout moment, réformer cette décision.</p>	Adoption à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 26/03/2021

Mis en ligne sur le site de la commune le : 26/03/2021